



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 31 janvier 2013 : les marchés lavandes et lavandins, le développement durable des huiles essentielles de lavande et lavandin au travers de la démarche Censo, Médippam la première base de données sur les plantes méditerranéennes

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 31 janvier 2013, à Montreuil-sous-Bois, sous la présidence de Bernard Prévault.

Lavandes et lavandins : mise en marché de la récolte

L'augmentation de près de 40 % de la récolte totale des lavandes en 2012 (52 tonnes contre 37 tonnes en 2011) et la baisse de la consommation ont occasionné un report de stocks chez les premiers acheteurs à la production. Associée à une offre importante de la part de la Bulgarie, qui a connu également une très bonne récolte, cette situation a engendré une tension sur les cours qui avaient atteint des niveaux élevés en 2011.

En ce début d'année 2013, il semblerait que l'alignement du cours des lavandes clonales sur les prix bulgares ait favorisé leur mise en marché et elles ne paraissent plus présenter à l'heure actuelle de problèmes d'écoulement.

En ce qui concerne les lavandes de population, la lavande AOP, pour la partie qui devrait être contractualisée ne pose pas de problème de débouché ; le cours a néanmoins été revu à la baisse par rapport à celui de 2011 lors du processus de contractualisation (contrats pluriannuels tenant compte de l'évolution des coûts de production) proposé par le principal utilisateur de cette qualité. La lavande de population non labellisée semble, par contre, s'écouler plus difficilement.

Les estimations de récolte en lavandins 2012 s'élèveraient à 1025 tonnes (équivalent à la récolte 2011) mais avec une répartition géographique différente. Dans un contexte de consommation stable, le lavandin Grosso (81 % du volume total) se commercialise sans difficulté majeure. Les autres variétés ne rencontrent pas de problème, sauf pour le Sumian (5 % du volume total) dont l'écoulement demeure difficile.

Développement durable des huiles essentielles de lavande et lavandin : avancement de la démarche Censo

À l'occasion de ce point de conjoncture, les professionnels ont été informés de l'état de développement de la démarche Censo, initiée en 2008, sur le développement durable des huiles essentielles de lavande et de lavandin. Ce projet, porté par le Comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises (CIHEF), repose sur les trois piliers du développement durable (efficacité économique, préservation de l'environnement, équité sociale). Il associe, dans sa dynamique, l'ensemble des maillons de la filière, du producteur aux metteurs en marché (coopératives et négociants). FranceAgriMer soutient la mise en œuvre des outils de promotion-communication et l'animation de la démarche.

La campagne 2012 représente la troisième récolte de production d'huiles essentielles Censo : soit 52 exploitations agricoles conformes, avec un potentiel de 193 tonnes d'huile essentielle de lavandin et de 4,8 tonnes d'huile essentielle de lavande.

À ce jour, 151 audits d'habilitation ont été réalisés :

- 93 exploitations, dont 75 engagées dans Censo (soit 80 % d'exploitations engagées) ;
- 47 distilleries, dont 44 engagées dans Censo (94 % d'exploitations engagées) ;
- 4 sociétés coopératives agricoles engagées dans Censo et conformes ;
- 7 premiers acheteurs à la production engagés dans Censo et conformes.

La réflexion doit se poursuivre sur les améliorations à envisager (notamment traçabilité via les bons de livraison, contractualisation...) et les outils de communication sur la démarche Censo.

Pour en savoir plus : *Éléments de conjoncture : lavandes & lavandins, démarche Censo, 31 janvier 2013, FranceAgriMer et <http://www.censo-lavande.fr/>*

Le safran : une production en croissance constante en France

Un focus sur le safran, une production en croissance constante en France, a été présenté en Conseil : pays producteurs, volumes, évolution du marché international, focus France et perspectives.

L'Iran, l'Inde, la Grèce, l'Azerbaïdjan, l'Afghanistan et l'Espagne dominent le marché mondial. De quelques dizaines de producteurs recensés dans les années 2000, la France serait passée en 2010 à 157 exploitations (37 hectares cultivés en 2010 contre 1 hectare recensé en 2000) réparties sur 18 départements, avec une production d'environ 25 kg par an (pour un potentiel de 200 kg/an). Cette micro-filière a fortement évolué en dix ans, tout en se structurant. La qualité du safran français et le savoir-faire de ses producteurs sont reconnus, mais les prix élevés pratiqués les restreignent aux marchés de niche. Les perspectives de développement de cette culture pourraient être étudiées, afin d'améliorer les rendements et d'aborder d'autres marchés.

Pour en savoir plus : *Focus plante : cas du safran, 31 janvier 2013, FranceAgriMer*

Accompagnement de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales : soutien de projets émergents

Dans le cadre de la réflexion sur les orientations prioritaires pour 2013, il a été décidé de permettre l'accompagnement de projets émergents relatif au développement de la filière. Il s'agit de soutenir des projets de développement émergents sur un territoire et réunissant d'emblée, dans la phase initiale, plusieurs producteurs et des entreprises potentiellement utilisatrices. Cet accompagnement de FranceAgriMer pourra s'appuyer sur les différents dispositifs existants (investissements, études de faisabilité en entreprise, assistance technique).

Démarches d'enregistrement Reach : mise en place d'une aide à la constitution des dossiers pour les PME

Le règlement européen Reach vise à évaluer, enregistrer et autoriser les substances chimiques, mais aussi certains produits naturels complexes comme les huiles essentielles. Les « fabricants » d'huiles essentielles ont l'obligation de déposer des dossiers d'enregistrement des substances qu'ils produisent dès que la quantité annuelle est supérieure à 1 tonne.

Afin d'éviter que cette obligation ne constitue un frein à la poursuite des démarches d'enregistrement, voire même au maintien des activités de distillation et des productions qui y sont liées, FranceAgriMer a proposé au Conseil la mise en place d'une mesure d'accompagnement en faveur des distillateurs relative à la constitution des dossiers d'enregistrement dans le cadre de la réglementation Reach.

Cette proposition, accueillie favorablement par les membres du Conseil, vise à maintenir le maillage des distilleries traditionnelles et des productions associées et le potentiel de développement des PME françaises qui produisent des huiles essentielles ou les utilisent dans leurs compositions, ainsi que la compétitivité et l'innovation dans les secteurs utilisateurs de produits naturels.

Medippam : la première base de données sur les plantes méditerranéennes

Dans le cadre du projet de coopération européenne Mediss, visant à développer des filières « Senteurs Saveurs » innovantes et durables sur l'ensemble du bassin méditerranéen, FranceAgriMer a initié des actions permettant d'identifier des plantes d'intérêt pour les industriels, plus particulièrement ceux des secteurs cosmétique et nutraceutique, et pouvant faire l'objet de développement en France. Il existe peu de données publiques sur la caractérisation et les activités des plantes de la France métropolitaine. La base de données Medippam sur les plantes méditerranéennes et certaines caractéristiques d'extraits, présentée aux membres du Conseil, vise à mettre à disposition des entreprises de nouvelles données sur les plantes utilisables par l'industrie. Accessible via internet, cette base de données permet de diffuser les données bibliographiques rassemblées par le laboratoire de chimie de Nice (à partir de l'identification des plantes cultivables du pourtour méditerranéen français par le conservatoire botanique de Porquerolles), les profils chromatographiques des extraits fabriqués pour certaines plantes et les résultats d'activité obtenus par le CEA de Grenoble. La base sera complétée au fur et à mesure de l'avancée des travaux et de l'intégration de nouveaux contributeurs au projet.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales devrait se réunir le 18 juin 2013 à Volx (délégation nationale de FranceAgriMer).

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr